

FCP SALAMETT CAP
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2012

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes qui nous été confiée par le Conseil d'Administration de la société de gestion « ARAB FINANCIAL CONSULTANTS », nous avons procédé à l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placements « FCP SALAMETT CAP » comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net ainsi que les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2012. Ces états financiers présentent :

-Un Actif Net s'élevant à	15 852 319,940 TND
-Un Résultat d'Exploitation s'élevant à	492 071,345 TND
-Un Résultat net de	497 854,033 TND

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en la matière. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthiques et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers annexés au présent rapport, ont été régulièrement établis et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière du Fonds Commun de Placements « FCP SALAMETT CAP » au 31 décembre 2012, ainsi que la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous vous informons du non-respect du taux de détention des titres émis ou garantis par un même émetteur fixé à un maximum de 10% de l'actif, tel qu'il a été prévu par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi N° 2001-83 du 24 juillet 2001. Il s'agit des titres émis par la Banque « ARAB TUNISIAN BANK ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévus par l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la gestion de l'exercice 2012.

Fait à Tunis, le 27 Mars 2013
Le Commissaire Aux Comptes :
M. Mahmoud ZAHAF

BILAN
ARRETE AU 31/12/2012
(Exprimé en dinars)

(Exprimé en dinars)

ACTIF	31/12/2012	31/12/2011
AC1-PORTEFEUILLE-TITRES	11 634 203	14 671 847 *
a- Actions,valeurs assimilées et droits rattachés	603 935	403 585
b- Obligations et valeurs assimilées	11 030 268	14 268 262
c- Autres valeurs		
AC2-Placements monétaires et disponibilités	4 240 296	5 279 974
a- Placements monétaires	3 003 397	1 503 828
b- Disponibilités	1 236 899	3 776 146
AC3-Créances d'exploitation		
AC4-Autres actifs		
TOTAL ACTIF	15 874 499	19 951 821
PASSIF		
PA1-Opérateurs créditeurs	19 207	24 002
PA2-Autres créditeurs divers	2 972	3 900
TOTAL PASSIF	22 179	27 901
<u>ACTIF NET</u>		
CP1-Capital	15 394 158	19 261 962
CP2-Sommes distribuables		
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		661 958
b- Sommes distribuables de l'exercice	458 162	
ACTIF NET	15 852 320	19 923 920
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	15 874 499	19 951 821

* données retraitées pour raisons de comparabilité(cf note II)

**ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2012
(Exprimé en dinars)**

	<u>01/01/2012</u> <u>31/12/2012</u>	<u>01/01/2011</u> <u>31/12/2011</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	569 956	744 718 *
a- Dividendes	31 216	23 712
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	538 739	721 007
c- Revenus des autres valeurs		
PR 2- Revenus des placements monétaires	107 835	138 159
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	677 790	882 877
CH 1- Charges de gestion des placements	168 705	195 083
REVENU NET DES PLACEMENTS	509 085	687 794
PR 3- Autres produits CH 2- Autres charges	17 014	19 802
RESULTAT D EXPLOITATION	492 071	667 992
PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation	-33 909	-6 034
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	458 162	661 958
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	33 909	6 034
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur - titres	-3 106	974
- Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	8 889	-3 096
- Frais de négociation	0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	497 854	665 870

* données retraitées pour raisons de comparabilité (cf note II)

**ETAT DE VARIATION DE L ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2012**

	01/01/2012 31/12/2012	01/01/2011 31/12/2011
AN 1- <u>VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a- Resultat d 'Exploitation	492 071	667 992
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-3 106	974
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	8 889	-3 096
d- Frais de négociation de titres		
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>		
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions		
_ Capital	11 609 573	16 461 271
_ Régularisation des sommes non distribuables	5 085	16 125
_ Régularisation des sommes distribuables	307 727	519 276
_ Droits d' entrée		
b- Rachats		
_ Capital	-16 144 643	-18 948 133
_ Régularisation des sommes non distribuables	-5 560	-16 717
_ Régularisation des sommes distribuables	-341 636	-525 316
_ Droit de sortie		
VARIATION DE L ACTIF NET	-4 071 600	-1 827 624
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
a- en début d'exercice	19 923 920	21 751 544
b- en fin d'exercice	15 852 320	19 923 920
AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a- en début d'exercice	1 627 150	1 837 198
b- en fin d'exercice	1 256 776	1 627 150
VALEUR LIQUIDATIVE	12,613	12,245
AN6- TAUX DE RENDEMENT	3,01%	3,42%

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

EXERCICE 2012

I. PRESENTATION GENERALE DU FCP SALAMETT CAP

Le « **Fonds commun de placement SALAMETT CAP** » en abrégé « **FCP SALAMETT CAP** » de type **Obligataire**, est régie par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001 ; a obtenu l'agrément du CMF N°21-2006 en date du 24 Mai 2006.

Le Fonds a pour objet unique la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Conformément à l'article 12 du code des OPC, le fonds a été constitué pour un capital de 100.000 Dinars divisé en 10.000 parts de 10 Dinars chacune souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

II. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2012 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Par ailleurs, le bilan et l'état de résultat au 31/12/2011 ont été retraités en pro forma pour que les chiffres correspondants des rubriques « Actions, valeurs assimilées et droits rattachés » et « Autres valeurs », ainsi que les rubriques des revenus de portefeuilles titres, soient comparables avec l'exercice 2012.

III. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

III.1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFECTES

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

III.2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2012, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2012 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

III.3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Les placements en obligations et valeurs similaires demeurent évalués à leur prix de réalisation.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix de réalisation.

III.4 CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

IV. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012

Le bilan de l'exercice 2012 totalise tant à l'actif qu'au passif	15 874 499,206
Contre au 31 décembre 2011	19 951 820,843
Enregistrant une diminution de	(4 077 321,637)
L'exercice 2012 a dégagé : un résultat d'exploitation bénéficiaire de	492 071,345
Contre un résultat d'exploitation bénéficiaire en 2011 de	667 991,986
Et un résultat net au sens de la norme comptable de	497 854,033
Contre un résultat net au 31 décembre 2011 de	665 869,886
L'exercice 2012 a dégagé des sommes distribuables de	458 162,416
Les sommes distribuables au 31/12/2011 s'élèvent à	661 957,610

Nous vous présentons ci-après les états financiers comparés des exercices 2012 et 2011, tels qu'arrêtés par le Conseil d'Administration du gestionnaire, ainsi que les notes complémentaires considérées utiles.

V NOTES COMPLEMENTAIRES

AC1- Note sur le portefeuille titres :

<i>Désignation du titre</i>	<i>Nombre de titres</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31.12.2012</i>	<i>% de l'Actif Net</i>
AC1. PORTEFEUILLE-TITRES	195 075	11 390 424,170	11 634 203,119	73,39%
AC1-A. Actions et Valeurs Assimilées	24 675	612 895,075	603 934,705	3,81%
Titres OPCVM	24 675	612 895,075	603 934,705	3,81%
FCP Salamett Plus	23 340	247 796,520	244 089,720	1,54%
FCP Capitalisation Et Garantie	185	244 064,505	242 986,585	1,53%
General Obligataire Sicav	1 150	121 034,050	116 858,400	0,74%
AC1-B. Obligations et valeurs assimilées	170 400	10 777 529,095	11 030 268,414	69,58%
Emprunts d'Etat	900	899 294,095	913 659,247	5,76%
BTA 6.1% OCTOBRE 2013	750	747 612,068	755 834,534	4,77%
BTA 7.5% AVRIL 2014	120	121 087,435	126 275,381	0,80%
BTA 8.25% JUILLET 2014	30	30 594,592	31 549,332	0,20%
Emprunts de sociétés	169 350	9 728 235,000	9 965 704,260	62,87%
Amen Bank SUB 2008 B	10 000	800 000,000	827 616,438	5,22%
Amen Bank SUB 2009	3 000	239 985,000	242 205,504	1,53%
ATB 2007/ 1 CATEG D	2 500	200 000,000	205 511,316	1,30%
ATB SUB 2009	15 000	1 312 500,000	1 341 359,581	8,46%
AIL 2008	10 000	200 000,000	202 649,863	1,28%
ATL SUB 2008	3 000	300 000,000	306 075,616	1,93%
ATL 2008/1	10 000	200 000,000	206 154,521	1,30%
ATL 2009/2	3 000	240 000,000	242 706,411	1,53%
ATL 2009/3	950	38 000,000	38 007,186	0,24%

ATL 2010/1	6 000	360 000,000	365 078,702	2,30%
BTE 2009	2 500	175 000,000	177 174,795	1,12%
BTE 2011	1 000	100 000,000	103 565,908	0,65%
CHO 2009	3 000	262 500,000	263 660,046	1,66%
CHO COMPANY 2009	2 000	175 000,000	175 017,985	1,10%
CIL 2007/2	5 000	100 000,000	103 389,827	0,65%
CIL SUB 2008	3 000	300 000,000	316 734,426	2,00%
CIL 2008/1	8 000	160 000,000	162 849,315	1,03%
CIL 2009/1	2 500	100 000,000	101 989,041	0,64%
CIL 2011/1	3 500	280 000,000	288 720,816	1,82%
Hannibal Lease 2009/2	3 000	120 000,000	121 417,644	0,77%
HAnnibal Lease 2010/1	2 000	120 000,000	122 300,010	0,77%
Hannibal Lease 2010/2	1 900	114 000,000	114 490,231	0,72%
Hannibal lease 2012/1	5 000	500 000,000	505 922,795	3,19%
Meublatex 2008	2 000	160 000,000	162 386,060	1,02%
STB 2008/1 CAT D	10 000	840 000,000	864 194,927	5,45%
STB 2008/2 6.5%	5 000	406 250,000	424 604,508	2,68%
TL 2008/1	13 000	260 000,000	266 852,603	1,68%
TL 2008/3	3 000	120 000,000	125 796,721	0,79%
TL 2009/1 6.5%	2 500	100 000,000	104 345,205	0,66%
TL SUB 2009	3 000	120 000,000	121 456,307	0,77%
TL 2010/1	5 000	300 000,000	306 070,330	1,93%
TL SUB 2010	5 000	400 000,000	412 896,280	2,60%
UIB 2009/1	5 000	425 000,000	434 154,849	2,74%
UNIFACTOR 2008	10 000	200 000,000	208 348,493	1,31%
Fonds Commun de Créances	150	150 000,000	150 904,907	0,95%
FCC BIAT Credim2 PP3	150	150 000,000	150 904,907	0,95%

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2012, à **3 003 396,862 Dinars** et se détaillant comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Nombre</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31.12.2012</i>	<i>% de l'Actif Net</i>
Placements Monétaires		2 998 425,402	3 003 396,862	18,95%
Placement à terme	-	1 500 000,000	1 504 814,000	9,49%
Certificat de dépôt /ATB 10j 4.73%	3	1 498 425,402	1 498 582,862	9,45%

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2012, à **1 236 899,225 Dinars** et représentant les avoirs en banque et la rémunération revenant au compte bancaire.

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **569 955,709 Dinars** au 31.12.2012, contre **744 718,150 Dinars** au 31.12.2011 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Montant au 31.12.2012	Montant au 31.12.2011
Dividendes	31 216,410	23 711,600
Revenus des emprunts d'Etat	64 354,746	99 700,000
Revenus des obligations et FCC	474 384,553	621 306,550
TOTAL	569 955,709	744 718,150

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31.12.2012, à **107 834,509 Dinars**, contre **138 158,991 Dinars** au 31.12.2011 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Montant au 31.12.2012	Montant au 31.12.2011
Certificats de dépôts	157,460	0,000
Placements à terme	54 669,333	60 265,668
Revenu du compte Bancaire	53 007,716	77 893,323
TOTAL	107 834,509	138 158,991

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31.12.2012, à **168 705,025 Dinars**, contre **195 083,190 Dinars** au 31.12.2011 et représentant la rémunération du gestionnaire et celle du dépositaire.

Résultant des conventions qui lient le « FCP **SALAMETT CAP** » avec la société de gestion « **AFC** » moyennant une rémunération de 0,8 % de l'actif net et le dépositaire « **ATB** » moyennant une rémunération de 0,1 % de l'actif net plafonné à 7000 dinars HT.

Cette rubrique se détaille comme suit :

Charges de gestion des placements	31.12.2012	31.12.2011
Rémunération du gestionnaire	160 445,007	186 823,190
Rémunération du dépositaire	8 260,018	8 260,000
Total	168 705,025	195 083,190

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31.12.2012 à **17 013,848 Dinars**, contre **19 801,965 Dinars** au 31.12.2011 et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	31.12.2012	31.12.2011
Redevance CMF	16 995,388	19 789,515
Charges Diverses	18,460	12,450
Total	17 013,848	19 801,965

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce compte s'élève au 31.12.2012, à **22 179,266 Dinars** contre **27 901,085 Dinars** au 31.12.2011. Les mouvements enregistrés sur le passif s'analysent comme suit :

PASSIF	31.12.2012	31.12.2011
- Frais du gestionnaire	10 947,191	15 741,550
- Frais du dépositaire	8 260,018	8 260,000
Total Opérateurs créditeurs	19 207,209	24 001,550
- Redevance CMF	1 159,639	1 667,458
- Retenue à la source	1 812,418	2 232,077
Total autres créditeurs divers	2 972,057	3 899,535
TOTAL	22 179,266	27 901,085

CP1- Note sur le capital :

Cette rubrique totalise **15 394 157,524** dinars au 31.12.2012. Elle se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2012
-Capital début de l'exercice	19 261 962,148
-Somme distribuable de l'exercice antérieur	661 957,610
-Emissions	11 609 572,743
-Rachats.....	(16 144 642,703)
-Sommes non distribuables de l'exercice	5 346,336
-Régul du résultat de l'exercice clos	1,258
-Régul des sommes non distribuables de l'ex clos	(39,868)
TOTAL	15 394 157,524

Conformément à l'article 17 du prospectus du fonds « **FCP SALAMETT CAP** », les sommes distribuables de l'exercice 2011 ont été intégralement capitalisées.

Emissions et Rachats

Le fonds a émis 948 133 parts au cours de l'exercice 2012. Les émissions résultent de toutes demandes de souscription et augmentent par conséquent le capital.

En revanche, le fonds a diminué son capital au cours de l'exercice 2012 par le rachat de 1 318 507 parts qui ont été reprises aux détenteurs qui en ont fait la demande.

A la date du 31 décembre 2012, le fonds dispose de 1 256 776 parts en circulations détenues par les copropriétaires.

CP2- Note sur les sommes distribuables :

Le bilan et l'état de résultat arrêté par le Conseil d'Administration du gestionnaire selon le modèle préconisé par la norme comptable relative aux O.P.C.V.M. présentent des sommes distribuables de la période de **458 162,416 TND**

Elles se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2012	31.12.2011
- Résultat d'exploitation exercice 2012.....	492 071,345	667 991,986
- Compte de régularisation des revenus	(33 908,929)	(6 034,376)
- Sommes distribuable exercice 2012	458 162,416	661 957,610